

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTELLE NOEL	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 10 juillet 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Recommander de racler régulièrement la surface protectrice afin d'avoir une protection sous la glissade et mur d'escalade.

Module balançoire non commerciale, exploitante dit avoir vérifié avec ses assurance pour sa couverture de son parc de jeu.

10% d'ombrage fait par les arbres. Recommander avec l'exploitante d'avoir une autre façon d'avoir de l'ombre ex: cabane, gazebo....

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juillet 2019

Date

original signé par
Christelle Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2019

Date